

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf octobre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trois octobre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D7-5-1-132

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, BENOIT Pascal, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), DOUSSON Bruno, DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance

**2023D7-5-1-132****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

Par anticipation de la signature de la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Communauté de Communes a lancé une consultation afin de réaliser une étude pré-opérationnelle afin de mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat à l'échelle de tout le territoire communautaire.

Une étude pré-opérationnelle est une analyse de l'habitat privé. Elle permet de quantifier et de qualifier les besoins en terme de rénovation et d'amélioration de l'habitat sur le territoire afin de déterminer le dispositif le plus pertinent à mettre en place à l'échelle du territoire pour une durée de 3 à 5 ans (OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat, OPAH-RR – Revitalisation Rurale, OPAH Ru – Renouvellement Urbain, PIG – Programme d'Intérêt Général).

Ce dispositif constituera le volet habitat de la convention ORT.

Le montant prévisionnel de cette étude est estimée à 120 000 € HT (soit 144 000 € TTC). Elle est constituée d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

Cette étude peut faire l'objet de subventions de la part de certains partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant prévisionnel de l'opération : 120 000€ HT

Partenaires	Montant sollicités
ANAH	60 000 € HT (50%)
Banque des territoires	24 000 € HT (20%)
Conseil Départemental du Tarn et Garonne	12 000 € HT (10%)
Autofinancement CC2R	24 000 € HT (20%)
<b>TOTAL</b>	<b>120 000 € HT</b>

Le Président propose donc :

- d'approuver le plan ce financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**AR Prefecture**

082-248200016-20231009-2023D7\_5\_1\_132-DE  
Reçu le 12/10/2023

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le plan ce financement prévisionnel,
- de solliciter les partenaires sur ces bases,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Valence d'Agen, le 9 octobre 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 10 octobre 2023

La secrétaire de séance désignée  
Le Maire de CASTELSAGRAT



Francine FILLATRE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET